

# PROJET DE RÈGLEMENT

## concernant les prescriptions sur la prévention des incendies (RPPI) du 1<sup>er</sup> janvier 2019

### du 30 janvier 2019

---

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu l'article 11 de l'accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce du 23 octobre 1998 (AIETC)

vu l'article 3 de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies

vu le préavis du Département du territoire et de l'environnement

*arrête*

## Chapitre I Disposition générale

### Art. 1 Les normes applicables

<sup>1</sup> Les normes techniques suivantes sont applicables dans le Canton de Vaud à titre de mesures de prévention contre l'incendie :

- a. Norme de protection incendie (01.01.2015 / 1-15fr) de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).
- b. Directives de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) :
  1. Termes et définitions (01.01.2019 / 10-15fr)
  2. Assurance qualité en protection incendie (01.01.2019 / 11-15fr)
  3. Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle (01.01.2017 / 12-15fr)
  4. Matériaux et éléments de construction – Classification (01.01.2017 / 13-15fr)
  5. Utilisation de matériaux de construction (01.01.2017 / 14-15fr)
  6. Distances de sécurité, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu (01.01.2017 / 15-15fr)
  7. Voies d'évacuation et de sauvetage (01.01.2017 / 16-15fr)
  8. Signalisation des voies d'évacuation – Eclairage de sécurité – Alimentation de sécurité (01.01.2017 / 17-15fr)
  9. Dispositifs d'extinction (01.01.2017 / 18-15fr)
  10. Installations sprinklers (01.01.2015 / 19-15fr)
  11. Installations de détection d'incendie (01.01.2017 / 20-15fr)

12. Installations d'extraction de fumée et de chaleur (01.01.2017 / 21-15fr)
13. Systèmes de protection contre la foudre (01.01.2017/ 22-15fr)
14. Installations de transports (01.01.2017 / 23-15fr)
15. Installations thermiques (01.01.2017 / 24-15fr)
16. Installations aérauliques (01.01.2017 / 25-15fr)
17. Matières dangereuses (01.01.2017 / 26-15fr)
18. Méthodes de preuves en protection incendie (01.01.2015 / 27-15fr)
19. Procédure de reconnaissance AEAI (01.01.2015 / 28-15fr)

## **Chapitre II        Dispositions transitoires et finales**

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Le règlement du 17 décembre 2014 concernant les prescriptions sur la prévention des incendies est abrogé.

### **Art. 3**

<sup>1</sup> Le Département du territoire et de l'environnement est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2019.